Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260622-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le cinq juin, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-06-22
Commission intercommunale d'accessibilité
De Brest métropole –
Désignation des représentants de la Ville de Gouesnou

Date de convocation du Conseil municipal :
22 mai 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

Mme EVEN	procuration à	Mme LECOMPTE
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. CHEVAL	procuration à	M. QUENTEL
M. JOLY	procuration à	M. SALAÜN
Mme COTTON-KERSIMON	procuration à	Mme VANZÉE - LE BRIS
Mme LE PAGE	procuration à	M. QUÉRÉ

Absents :

Secrétaire de séance :
M. DA FONSECA

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LdF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260622-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-22

Administration générale

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DE BREST MÉTROPOLE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE GOUESNOU

Rédacteur : Sabrina Trébaol
Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un suppléant à la commission intercommunale d'accessibilité de Brest métropole.

Conformément à l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, Brest métropole dispose d'une commission intercommunale d'accessibilité depuis le 10 février 2006.

Composée de collèges d'élus métropolitains et municipaux, de représentants d'associations de personnes en situation de handicap et d'usagers, la commission intercommunale d'accessibilité de Brest métropole dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports de l'ensemble du territoire métropolitain.

Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées, tient à jour la liste des établissements recevant du public situés sur leur territoire et gère la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal, après avis des commissions compétentes et dans les conditions d'unanimité de ses membres prévues à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales de désigner à la commission intercommunale d'accessibilité de Brest métropole :

Membre titulaire :
Brigitte Cloarec

Membre suppléant :
Maxime Chevé

Avis de la commission plénière du lundi 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance

Louis Da Fonseca

Le Maire

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850